

<https://cii.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article40>



Non scolarisés

- Partir à l'étranger, pour qui ? -

Publication date: lundi 22 juin 2015

Copyright © Centre d'Information Internationale - Tous droits réservés

Quel que soit son niveau de qualification, il est possible de partir pour une **durée plus ou moins longue** à l'étranger :

- pour un séjour à des fins culturelles et linguistiques tel que le [séjour linguistique](#) ou le [Programme Vacances Travail](#)
- pour [se rendre utile](#) (bénévolat, volontariat)
- pour effectuer un [stage](#) dans certains cas
- ou, dans le cadre d'un projet d'**expatriation**, pour [occuper un emploi](#) hors du territoire français.

Le programme Erasmus + n'est pas exclusivement réservé aux étudiants de l'enseignement supérieur. L'Union Européenne a mis en place un ensemble de [dispositifs](#) pour favoriser la mobilité de tous les europ

Non scolarisés

éens
quel
que
soit
leur
profil.